

**DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE / ARRONDISSEMENT DE CHINON
MAIRIE - 37 340 CONTINVOIR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	08/12/20	L'an deux mil vingt, le mercredi 16 décembre à 18h30
Conseillers en exercice	10	
Présents	8	Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Salle des fêtes communale, sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Absents	2	
Pouvoir	2	

Présents : François GRANDEMANGE, Christophe WAGNER, Michelle DAVENET, Christian SAGET, Jean-Claude VAUGUET, Ludovic ROUABLÉ, Christophe ZENTNER, Sylviane GRANDEMANGE

Absentes excusées : Valérie DION – Nicole ROYER

Pouvoirs : Valérie DION à Michelle DAVENET
Nicole ROYER à François GRANDEMANGE

M. Christophe ZENTNER a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a délibéré pour un déroulement de séance à huis clos.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, le secrétaire de séance est désigné. Il est fait ensuite lecture du compte rendu du conseil municipal du 19 novembre 2020. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté par l'assemblée.

1	AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR	
----------	--	--

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- **PANNEAU ELECTRONIQUE D'INFORMATION**
- **RÈGLEMENT DE SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS**
- **LOGEMENT COMMUNAL APPT 1A – 13 RUE DU MANOIR MONTANT DU LOYER**
- **REMBOURSEMENT DE FRAIS**
- **NOMINATION D'UN AGENT STAGIAIRE**
- **SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2020**
- **TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE - MEDADOM**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTE l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

2	DÉDOMMAGEMENT BUS SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE GIZEUX	DCM 2020-58
---	---	-------------

Monsieur le Maire rappelle que le bus scolaire appartenant à l'ancien syndicat scolaire Gizeux/Continvoir était stationné dans le local technique de la commune de Gizeux, depuis la dissolution du syndicat.

Selon les termes de l'arrêté préfectoral N° 16-82 du 30/12/2016, ce bus et son éthylotest devaient être vendus par la commune de Gizeux et le produit de la vente réparti équitablement entre les deux communes (50 %-50 %) ;

Or le bus a été intégralement détruit lors de l'incendie du local technique de Gizeux le 18/07/2018 et au moment du sinistre il n'était pas assuré.

Un arrangement financier a été convenu : la commune de Gizeux versera la somme de 4500 € à la commune de Continvoir.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTTE le dédommagement de 4500 € par la commune de Gizeux.

DONNE délégation à Monsieur le Maire, pour signer tous les documents liés à ce dossier.

3	DÉCISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET 2020	DCM 2020-59
---	---	-------------

Monsieur le Maire informe que suite à la demande de Madame GENÈVE de la trésorerie de Langeais concernant le dédommagement du bus scolaire appartenant à l'ancien syndicat scolaire Gizeux/Continvoir, il est nécessaire de respecter le principe de sincérité budgétaire et qu'il convient d'effectuer la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	4500	
7788	Produits exceptionnels		4500
TOTAL :		4500,00	4500.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
20412-141	Subv. Public : bâtiment	4500	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		4500
TOTAL			

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits,

4500	4500
------	------

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTTE à l'unanimité la décision modificative présentée ci-dessus.

4	ÉTUDE D'ENFOUISSEMENT SIEIL	DCM 2020-60
---	------------------------------------	-------------

Monsieur le Maire informe que l'étude des travaux d'enfouissement réalisés par le SIEIL sur l'année 2020 ne prenait pas en compte toutes les rues de la commune telles que la « rue de la Gare » (deux tranches : du n°4 au n°22 et du n°22 au n°33) et la « rue des Pelouses ».

Pour effectuer ces projets de travaux de dissimulation, une étude préliminaire du réseau de télécommunication doit être effectuée pour chacune de ces tranches, soit trois études.

Une participation financière de 750 € par tranche est demandée aux communes pour la réalisation de ces études soit 2250 € au total.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE de ne pas faire les études sur l'année 2020.

REPORTE cette demande sur l'année 2021.

5	TITRES IMPAYÉS EN 2017 ADMISSION EN NON VALEUR	DCM 2020-61
---	---	-------------

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le comptable public n'a pu procéder au recouvrement de certains titres de recettes malgré de nombreuses poursuites sans effet.

L'état pour l'année 2017, des titres restant impayés et pour lesquels aucun recours n'est possible est le suivant :

Titres n° 120 d'un montant de 57,20 € dû par Madame MANCEAU Prisca,

Titres n° 2 d'un montant de 88,55 € dû par Madame MANCEAU Prisca,

Titres n° 6 d'un montant de 100 € dû par Madame MANCEAU Prisca.

Conformément à la nomenclature M 14, le comptable de la commune demande à l'assemblée délibérante d'admettre en non-valeur les titres mentionnés ci-dessus dont le total s'élève à 245,75 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DIT QUE les sommes sus nommées sont admises en non-valeur.

6	IMPLANTATION ANTENNE BOUYGUES TELECOM	DCM 2020-62
---	--	--------------------

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur BACHELIER, géomètre mandaté par la société AXONE, est intervenu le 03 décembre 2020 pour procéder à la reconnaissance de limite de la propriété cadastrée D, parcelle 473 et du chemin rural n° 122 située au lieudit « La Couardière».

Cette intervention donnera lieu à un procès-verbal pour l'implantation d'une antenne Bouygues Télécom.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE Monsieur le Maire a signé le procès-verbal de la reconnaissance de limite,

7	LIGNE DE TRESORERIE	DCM 2020-63
---	----------------------------	--------------------

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour l'année 2020, la commune avait recouru à une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'épargne pour un montant de 70 000 € (soixante-dix mille euros). Cette ligne a été remboursée le 08 décembre 2020.

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, Monsieur le Maire propose de souscrire une nouvelle ligne de trésorerie pour l'année 2021 et précise qu'il ne sera peut-être pas nécessaire d'y recourir.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire à une ligne de trésorerie annuelle d'un montant maximum de 70 000 € (soixante-dix mille euros) sur l'exercice 2021 avec l'organisme bancaire qui fera la meilleure offre à la suite de la consultation.

8	PANNEAU ELECTRONIQUE D'INFORMATION	DCM 2020-64
---	---	--------------------

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du Conseil Municipal du 30 juillet 2020, les élus avaient donné leur accord pour la mise en place du panneau électronique d'information. Ce panneau d'information a été budgété dans l'article 2181 en opération « 72 ÉQUIPEMENTS », compte qui présente un reste à réaliser d'un montant de 6714,80 €.

La Société SIGNALÉTIQUE VENDOMOISE propose un devis d'un montant de 5464,80 €.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTÉ le devis de la Société SIGNALÉTIQUE VENDOMOISE de 5464,80 €

DONNE délégation à Monsieur le Maire pour la mise en place du panneau électronique d'information.

9	RÈGLEMENT DE SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS	DCM 2020-65
---	---	--------------------

Lors du Conseil Municipal du 30 juillet 2020, les élus ont convenu de mettre un règlement pour les demandes de subventions faites par les associations.

Un règlement d'attribution de subventions aux associations à but non lucratif reprenant les conditions générales, les critères d'attribution avec une liste des documents à fournir, a été rédigé. Le document CERFA, habituellement utilisé pour les demandes de subventions, a été revu pour avoir un visu plus complet sur les informations relatives à l'association. Ces deux documents sont présentés aux membres du Conseil Municipal.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte la mise en place de ces documents pour les associations faisant l'objet d'une demande de subventions.

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre ces documents aux associations au 1^{er} janvier 2021.

10	LOGEMENT COMMUNAL APPT 1A – 13 RUE DU MANOIR MONTANT DU LOYER	DCM 2020-66
----	--	--------------------

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une demande de location d'urgence lui a été faite par une administrée.

Il s'avère que le logement communal situé Appt 1A - 13 rue du Manoir est vacant et peut convenir à la situation d'urgence après quelques travaux de réfection.

Ayant entendu l'exposé de Mr le Maire

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte l'ensemble de ce projet,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette location, fixée à 500,00 € par mois.

11	REMBOURSEMENT DE FRAIS	DCM 2020-67
----	-------------------------------	--------------------

Monsieur le Maire attire l'attention des membres du Conseil Municipal que l'achat d'une clé USB de 64 Go a été effectué le 02 septembre 2020 dans l'Hypermarché HYPER U de Bourgueil pour un montant de 12.99 €.

Monsieur SAGET, Conseiller municipal, ne connaissant pas les démarches réglementaires pour l'achat de matériel pour la collectivité, a effectué cet achat avec ses propres deniers.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le remboursement intégral de cette somme à l'intéressé.

Monsieur le Maire en profite pour rappeler aux élus que les achats effectués pour la commune doivent faire l'objet d'une demande de bon de commande auprès du secrétariat afin que la facture soit directement adressée à celui-ci pour mandatement auprès du fournisseur,

Ayant entendu l'exposé de Mr le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTTE le remboursement de la somme de 12.99 € à Monsieur Christian SAGET concernant l'achat de cette clé USB.

12	NOMINATION D'UN AGENT STAGIAIRE	DCM 2020-68
----	--	-------------

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en janvier 2020, un poste de surveillance des enfants pendant la pause méridienne et d'aide cantinière pour une durée de travail hebdomadaire de 14 H sur les périodes scolaires, a été créé.

En raison du travail effectué par l'un des agents contractuels, Monsieur le Maire envisage de le stagiairiser en vue de le titulariser à l'issue de sa stagiairisation.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE :

- de stagiairiser l'aide cantinière et surveillante sur le poste de 14h/35h
- de maintenir en l'état le tableau des effectifs ci-dessous ;

Emploi	Cadres d'emplois et grades	Nb d'emplois et durée hebdomadaire	Ca t
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux « Catégorie B »			
secrétaire de mairie	rédacteur	1 poste à 35/35h	B
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux « Catégorie C »			
agent d'accueil	adjoint administratif	1 poste à 15/35h	C
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux « Catégorie C »			
agent technique polyvalent	adjoint technique principal de 2ème classe	1 poste à 35/35h	C
agent technique polyvalent	adjoint technique	1 poste à 35/35h	C
cantinière et agent en	adjoint technique	1 poste à 35/35h	C

charge de l'entretien de locaux			
aide cantinière et surveillante	adjoint technique	1 poste à 14/35h	C
surveillante et aide cantinière	adjoint technique	1 poste à 08/35h	C

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette stagiairisation.

13	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2020	DCM 2020-69
----	---	--------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L.2321-1,

Considérant l'importance pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « Loi 1901 » de la participation des citoyens à la vie de la des liens d'amitié et de fraternité tissés entre tous,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE de verser à l'association départementale de la Protection Civile d'Indre-et-Loire pour l'année 2020, une subvention de trois cent euros (300 €),

DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget de l'exercice 2020,

RAPPELLE que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association.

14	TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE - MEDADOM	DCM 2020-70
----	--	--------------------

Messieurs le Maire et Christian SAGET, Conseiller Municipal, informent les membres du Conseil qu'ils ont rencontré la commerciale de la société MEDADOM proposant l'acquisition d'une borne de téléconsultation permettant aux administrés des téléconsultations médicales.

Le projet étant trop élevé financièrement pour la commune de Continvoir, il se fera en partenariat avec la pharmacie BERTHELOT de Gizeux et la commune de Gizeux.

L'acquisition de cette borne serait faite par la pharmacie de Gizeux par le biais d'un contrat qui lui permettrait d'obtenir les aides de l'État sur 3 ans. Toutes aides déduites, il resterait à sa charge la somme de 103,16 € (cent trois euros seize centimes) par mois, qui serait répartie entre la commune de Gizeux et la commune de Continvoir, soit 618,96 € (six cent dix-huit euros quatre-vingt-seize centimes) par an et par commune.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE de participer à la mise en place de cette borne de téléconsultation médicale,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette participation financière et à régler la somme due par la commune tous les ans à la Pharmacie BERTHELOT de Gizeux.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal :

- du non renouvellement du contrat d'un agent. Un nouvel agent contractuel est recruté.
- de la démission de Mathilde FLORE de sa fonction de Conseillère municipale, la notification de démission est envoyée à Monsieur le Sous-Préfet.
- Le Conseil départemental a versé une subvention de 668,80 € pour les masques COVID-19.

Sylviane GRANDEMANGE indique que des réponses sont en attente pour la demande de don de terrain sur le site de la Branne. Le Conseil municipal souhaite que des relances soient faites par lettre recommandée avec avis de réception.

Ludovic ROUABLE revient sur les blaireaux qui ont endommagé une route communale : il doit prendre contact avec les services de la Direction Départementale des Territoires. Un courrier sera adressé à Madame la Préfète pour essayer d'obtenir une dérogation de piégeage des animaux.

Jean-Claude VAUGUET indique que l'entreprise TREGRET a indemnisé les entreprises et le coût des travaux des appartements 1B et 1C du 13 rue du Manoir. La colonne d'évacuation d'eau s'est bouchée suite à une erreur de l'entreprise TREGRET.

Jean-Claude VAUGUET informe de l'installation de la nouvelle citerne du nouveau fournisseur VITOGAZ. Une panne de chauffage a eu lieu. Après l'installation de la nouvelle citerne, de l'air s'est infiltré dans le circuit de gaz. Une société est intervenue pour effectuer la remise en service, un dédommagement va être demandé à la société VITOGAZ pour le coût de la réparation. Par ailleurs, une intervention de la société ENGIE HOME SERVICES sera demandée pour l'entretien de la chaudière.

Christian SAGET indique que la mairie a reçu plusieurs devis pour l'ajout de cases au columbarium. La société GRANIMOND semble être le meilleur fournisseur avec l'offre de plaques gratuites. La décision d'achat sera prise après le vote du budget 2021.

Christian SAGET fait un point sur l'application PANNEAU POCKET : 95 smartphones sont connectés au jour du Conseil municipal, 5 111 lectures de message ont été réalisées. Par rapport aux communes voisines, l'application présente 25 messages pour CONTINVOIR contre une moyenne de 5 messages. Les informations les plus lues sont les arrêtés de circulation, les informations locales et la violence faite aux femmes. Les informations de la CCTOVAL sont les moins lues.

Christian SAGET souhaite obtenir des informations pour la rédaction du 90 secondes.

Christian SAGET indique que la construction du site internet progresse, le choix de la maquette a été réalisé par la commission Communication. La société NEOPS aide à la conception du site.

Christophe ZENTNER présente les points soumis au Conseil communautaire du 15 décembre 2020 notamment sur :

- L'autoroute A85 et le demi échangeur de Langeais Nord (livraison prévue en 2025),
- Le sondage sur les terrains constructibles attendu par la CCTOVAL,
- Le groupement de commande pour les matériels informatiques.

Michelle DAVENET informe le Conseil municipal qu'un reportage va être effectué sur l'alambic (à la demande de l'association gestionnaire) et sur la commune le 22 décembre 2020. Michelle DAVENET accompagnera les journalistes pendant le filmage pour présenter le village, le patrimoine...

Michelle DAVENET informe le Conseil municipal qu'un travail est effectué avec Nicole ROYER sur le fleurissement 2021. La commission fleurissement se réunira pour l'embellissement du village.

François GRANDEMANGE a reçu une demande pour l'installation d'un composteur au cimetière. Le Conseil municipal donne son accord et souhaite que ce composteur soit installé à droite à l'extérieur du cimetière. La commande sera faite auprès du SMIPE et le paiement sera effectué via la facture annuelle.

Christophe WAGNER annonce la réponse négative du SMBAA quant à la prise en charge de réparations du lavoir étant donné que le délai de prescription est dépassé.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il ira visiter les routes de la commune des COTEAUX SUR LOIRE pour y recueillir des références sur l'entretien et obtenir des coordonnées de sociétés.

REMERCIEMENTS :

- Le Conseil municipal remercie Sylvain et Philippe pour la décoration des fêtes de fin d'année du village.
- Nadine, notre secrétaire de mairie remplaçante, nous quittera le 31 janvier 2021. Monsieur le Maire et le Conseil municipal tiennent à lui adresser leurs remerciements pour son investissement personnel, ses qualités humaines et professionnelles. Un nouveau recrutement est lancé auprès de diverses collectivités et le centre de gestion.
- Le Conseil municipal remercie la Commune de LA CHAPELLE SUR LOIRE pour le don de 2 guirlandes (installées dans la cour de la mairie).
- Monsieur le Maire fait un bilan des premiers mois de mandat et remercie les membres du Conseil municipal pour le travail effectué.

Monsieur le Maire remercie les participants et lève la séance à 21 h 30